

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i>	<i>Membres en fonction :</i> 54	<i>Membres présents :</i> 42	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 10	<i>Absent(s) :</i> 2	<i>Pouvoir(s) :</i> 4
55					

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 46
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-5 :

Versement de subventions dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023 de l'Eurométropole de Metz - Première programmation 2023.

Rapporteur : Madame Fatiha ADDA

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
 VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
 VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville de Metz Métropole,
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat local de santé de Metz Métropole signé par les partenaires le 30 juin 2022,
 VU le Contrat de Ville 2015-2023 de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,
 VU l'Avenant au Contrat de Ville 2015-2023,
 VU l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville,
 VU le Budget Primitif 2023,
 CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville (Bellecroix, Borny, Hauts-de-Vallières, Metz Nord / Patrotte, Sablon Sud situés à Metz et le quartier intercommunal Saint-Eloy Boileau Pré-Génie sur Metz et Woippy) de Metz Métropole.

DECIDE de participer au financement des actions de la première programmation 2023 du Contrat de Ville 2015-2023 pour une dépense de 37 200 €, non soumise à la TVA :

Porteur de projet	Action	Montant de	Valorisation
-------------------	--------	------------	--------------

		<i>la subvention</i>	<i>salariale</i>
ACS AGORA	Ecrivain public à vocation sociale	4 500 €	0 €
ANIM'FLE BORNY	Cours de FLE et alphabétisation	1 200 €	0 €
PLANET AVENTURE ORGANISATION	Quartiers sportifs, quartiers gagnants	4 000 €	0 €
CIDFF	1, 2, 3, égalité, partez !	1 000 €	0 €
UNION DE WOIPPY ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE	Ateliers artistiques	500 €	0 €
	Chœur à l'école	5 500 €	0 €
	Classes CHAO	8 500 €	0 €
	Pink Floyd Project	1 500 €	0 €
CULTURE 21	Calli-Quartiers Les Arts	1 500 €	0 €
CMSEA	La mallette de l'insertion	1 000 €	18 000 €
La cravate solidaire	Atelier coup de pouce	5 000 €	0 €
UNIS CITE	KIOSC	3 000 €	0 €

DECIDE de participer au financement des actions santé au titre du Contrat local de santé 2022-2026 pour une dépense de 2 300 €, non soumise à la TVA :

<i>Porteur de projet</i>	<i>Action</i>	<i>Montant de la subvention</i>
COGEGHAM	Petit déjeuner de la parentalité	500 €
	Aller vers	1 800 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois, dès notification de la délibération et sous réserve de la tenue des actions. A défaut, le remboursement de ces dernières sera exigé.


En outre, les justificatifs suivants :

- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes sous réserve que le bénéficiaire soit soumis à cette obligation,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 21 mars 2023

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Première programmation 2023 - Politique de la Ville



Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué
ACS AGORA	Ecrivain public à vocation sociale	Deux objectifs fondamentaux : l'accompagnement à la personne et la prise d'autonomie. Beaucoup de problématiques sociales sur le secteur de Metz-Nord Patrotte nécessitant la présence d'un écrivain public à vocation sociale, notamment pour aider les publics précaires d'un point de vue administratif, social mais également financier (réorientation vers d'autres dispositifs de droit commun plus adapté). Il existe également beaucoup de personnes ayant des soucis de santé mentale qui ont besoin d'un accompagnement. L'écrivain est en CDI et est présent 35H par semaine aux horaires de bureau. Il est également mis à disposition du pôle des lauriers à raison de 2 à 3 fois par mois. L'EPVS traite des dossiers provenant de différents partenaires sociaux (CAF, SS, etc.).	500	43 486,00 €	4 500,00 €
ANIM'FLE BORN	Cours de FLE et alphabétisation	Offrir un espace accueillant d'apprentissage de la langue française et des savoirs de base à toute personne adulte qui en a besoin pour améliorer son insertion sociale et professionnelle. L'action mobilise 26 bénévoles qui dispensent 50 heures de cours hebdomadaires à 203 usagers. Les usagers sont répartis par groupes de niveau et bénéficient de 2 séances de cours de 2h consécutives. Le cursus fonctionne sur le rythme scolaire et des séances communes d'évaluation sont organisées en fin d'année selon le Cadre Européen de référence pour les langues et sont validées par des attestations du score de réussite . .	203	4 040,00 €	1 200,00 €
PLANET AVENTURE ORGANISATION	Quartiers sportifs, quartiers gagnants	Le projet s'adresse aux habitants QPV et notamment aux femmes victimes de violences, ainsi qu'aux ados et pré-ados relevant de la prévention spécialisée. Il se déploie tout au long de l'année avec la mise en œuvre de trois programmes : "bouger au féminin" pour les femmes habitantes des QPV, "se dépasser, se dépasser" à destination des jeunes en rupture ou en décrochage, "bien vivre, bien être, bien vieillir" à destination des femmes/adolescentes en surpoids. De nombreux partenariats dans ce projet : mjc, structures spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, fonctionnaires de police, etc.	150	23 500,00 €	4 000,00 €

fy

Résumé de l'acte

057-200039865-20230320-2023-03-DB5-DE

Numéro de l'acte : 2023-03-DB5
Date de décision : lundi 20 mars 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement de subventions dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023 de l'Eurométropole de Metz - Première programmation 2023
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/03/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230320-2023-03-DB5-DE
Document principal : 99_DE-5.pdf

Historique :

23/03/23 14:38	En cours de création	
23/03/23 14:40	En préparation	Catherine DELLES
23/03/23 15:27	Reçu	Catherine DELLES
23/03/23 15:28	En cours de transmission	
23/03/23 15:29	Transmis en Préfecture	
23/03/23 15:33	Accusé de réception reçu	